

## Procès-verbal du Conseil d'administration Association des résidents du lac Carillon

Samedi, 9 novembre 2019 à 13 h

4164 chemin du Huard, Saint-Ubalde

**Étaient présents :** Serge Lachance, président  
Donald Dryburgh  
Jean-Louis Fiset  
Daniel Plourde  
Jean Sauvageau  
Jacques Savard

**Était absente :** Fanny Lamarche

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé par Jacques Savard et secondé par Jean-Louis Fiset

Adopté à l'unanimité (2019-11-09\_188 CA)

### 2. Bande riveraine (résolution AG)

Donald nous informe que l'inspectrice de NDDM, madame Karine Fortin, a recensé 12 terrains dont la bande riveraine ne serait pas conforme à la réglementation lors de sa visite préliminaire au lac Carillon.

Pour notre part, suite à la résolution prise en assemblée générale concernant la bande riveraine :

**Il est proposé par Jean Sauvageau et secondé par Serge Lachance de demander à la CAPSA de procéder à l'évaluation de la bande riveraine à l'été 2020. Le tout se fera sur le lac en ponton afin de produire un rapport d'évaluation, qui en plus d'émettre les résultats de chaque terrain, présentera la méthode préconisée et les recommandations qui y sont afférentes.**

**Il est de plus résolu de préparer de la documentation inhérente au dossier, cette documentation sera remise à chaque propriétaire en complément du rapport de la CAPSA lors d'une visite qui sera effectuée par des membres du CA quand nous aurons reçu les rapports de la CAPSA.**

Adopté à l'unanimité (2019-11-09\_189 CA)

*La nature en héritage, un lac à protéger !*



### **3. Guide d'éthique et puissance des moteurs électriques (résolution AG)**

Suite aux discussions et au rapport fourni par Jacques Savard :

**Il est proposé par Donald Dryburgh et secondé par Daniel Plourde de demander aux municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Saint-Ubalde de légiférer afin de limiter la puissance des moteurs électriques sur le lac Carillon à 7,5 kw.**

**Il est de plus résolu que messieurs Jacques Savard et Jean Sauvageau vérifient s'il existe une réglementation semblable dans d'autres municipalités, préparent un projet de réglementation qui pourrait être soumis auxdites municipalités ainsi que rédigent un projet de guide d'éthique sur les pratiques nautiques et la bande riveraine, guide qui sera présenté pour approbation en assemblée générale.**

**Adopté à l'unanimité (2019-11-09\_190 CA)**

### **4. Relève**

Un historique est fait sur l'Association et l'implication de ses représentants.

Serge informe les membres du CA qu'il désirerait se retirer suite à la prochaine assemblée générale, soit à l'automne 2020. Il est cependant prêt à seconder, le temps nécessaire, le futur président et il est aussi d'accord pour continuer la maintenance et la mise à jour du site Internet de l'Association, si les gens en place lui fournissent le contenu.

Après différents échanges :

**Il est résolu de publier un appel de candidature pour combler le poste de président, les personnes intéressées auront jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2020 pour envoyer leur candidature accompagnée d'un texte expliquant leurs positions, bien entendu, le candidat devra être membre en règle de l'Association.**

**Suite aux candidatures reçues, le conseil d'administration examinera les mises en candidature et rencontrera ces personnes le cas échéant avant de recommander à l'assemblée générale d'élire ce dernier.**

**Adopté à l'unanimité (2019-11-09\_191 CA)**





- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

## 5. Varia

Le point suivant a été ajouté à l'ordre du jour :

- Position politique de monsieur Donald Dryburgh comme VP de l'ARC vs son rôle de conseiller municipal à la municipalité de NDDM.

Donald nous explique qu'il doit exercer son droit de réserve à toute discussion ayant un impact politique ou financier tant par rapport à l'Association qu'à la municipalité.

Il doit appliquer ce droit de réserve tel que spécifié dans la déclaration d'intérêts qu'il signe à tous les ans comme conseiller municipal.

Dans le cas de la proposition présentée par monsieur Denis Frenette lors de l'assemblée générale d'envoyer une mise en demeure à la municipalité, Donald ne peut prendre position sur une telle proposition; ce qui se résumerait à se poursuivre lui-même, ce qui n'a aucun sens.

Après explications, tous les membres du CA sont d'accord avec cette position et comprennent sa situation.

La réunion prend fin vers 15 h 15.

Serge Lachance  
Président

